

# INDIVISION MERCIER DE LÉPINAY

KERBOURI, 44410 ASSERAC

Mél : indivision@lepinay.org

Le 12 novembre 2003

Réf. :  
Assérac (Loire-Atlantique)  
Implantation d'aérogénérateurs

Projet Théolia

«Titre» «Prénom» «Nom»  
«Fonction»  
«Adresse1»  
«Adresse2»  
«CodPost» «Ville»

«Appel»,

Vous voudrez bien trouver ci-joint, une copie du courrier que nous sommes contraints d'adresser à THEOLIA qui nous demande un accord pour l'implantation d'un aérogénérateur sur notre propriété.

Pour que notre position soit tout à fait claire, nous souhaitons préciser que nous ne sommes pas opposés *a priori* à tout projet éolien. Nous regrettons donc d'avoir à constater que nous avons été considérés comme opposants à ce projet dès l'origine, au motif que nous avons alors simplement souhaité disposer d'informations suffisantes.

Mais, dans une Société de droit et démocratique, chaque personne est responsable de ses actes : dans le cas d'espèce, nous estimons raisonnable d'exiger de disposer d'informations suffisantes pour juger, par nous-mêmes, des conséquences d'une telle installation. Parmi les données qui nous sont nécessaires, on pourrait citer, par exemple, la localisation des autres installations en cours ou en projet sur la presqu'île, une comparaison multicritères de différents sites envisageables, le tracé, le traitement et la surface des chemins de desserte, l'avis des différents services extérieurs de l'État, les modifications apportées au bruit de fond ambiant, l'importance des éventuelles perturbations sur la réception des émissions de radio et de télévision, etc.

Or le représentant de THEOLIA que nous avons rencontré le 4 novembre dernier a explicitement refusé de nous communiquer toutes les informations et les dossiers qu'il avait pourtant en main : ceci peut être interprété, soit comme une suspicion à notre égard, soit comme un refus délibéré d'une concertation avec les personnes concernées, soit comme le souci de masquer un certain nombre d'inconvénients ou de nuisances qui trouveraient leurs sources dans les éoliennes à installer.

Dans tous les cas, l'attitude de THEOLIA nous place en position difficile : nous connaissons tous les nombreux sites d'implantation d'éoliennes (Goulien, Plouarzel, Plougin, Beuzec-Cap-Sizin [Finistère], Plougras [Côtes-d'Armor], etc.) où les riverains ont naïvement cru sur parole les promoteurs et sont aujourd'hui confrontés à des difficultés ou des nuisances pour lesquelles ils n'arrivent pas à obtenir des solutions satisfaisantes.

## INDIVISION MERCIER DE LÉPINAY

KERBOURI, 44410 ASSERAC

Pour ce qui nous concerne, nous ne voulons pas nous retrouver, ultérieurement, en situation de « complices » d'une installation qui serait la source d'inconvénients excessifs notamment pour nos voisins immédiats.

Par ailleurs, THEOLIA nous a confirmé ce que nous savions malheureusement déjà : hormis les propriétaires des terrains sur lesquels les aérogénérateurs seraient installés, la plupart des riverains y compris les plus proches n'ont jamais été directement et personnellement contactés, ce qui conduit à constater qu'aucune concertation publique amont sérieuse n'a été réalisée. Et nous ignorons donc, comme THEOLIA, quel est véritablement l'avis de ces riverains directs sur la création d'un tel site éolien qui marquera durablement leur paysage et celui d'une partie de la presqu'île guérandaise.

Vous comprendrez donc, nous l'espérons, notre refus de donner, en l'état, un quelconque accord pour une participation à un projet préparé dans de telles conditions et pour lequel la communication des informations est refusée.

Il appartient à THEOLIA d'organiser elle-même la concertation nécessaire qui est aujourd'hui la règle et qu'on est en droit d'attendre lorsqu'un tel projet est envisagé, en consultant directement toutes les personnes concernées dans les zones d'études rapprochées et élargies, en leur fournissant toutes les informations dont elle dispose, et, s'il le faut, en modifiant le projet préalablement aux procédures administratives en fonction des remarques et suggestions que ces personnes pourraient faire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, «Appel», en l'expression de nos sentiments distingués,

Au nom des indivis et de l'usufruitier,

L'un d'eux.